

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

### DATE CONVOCATION

26 janvier 2023

### DATE D'AFFICHAGE

26 janvier 2023

### Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 8

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 31 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BELFORT, Mme GUYON, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme DEMAYA donne pouvoir à Mme Sylvie LE DRÉAU,  
Mme DESBOIS donne pouvoir à Mme Nicole GUYON,  
M. COLIN donne pouvoir à Mme Martine COUET,  
M. BARRIER donne pouvoir à M. Fabien LECERF,  
Mme EL KRIMI,  
M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

### 8. Remboursement achats alimentaires vœux du Maire aux bénévoles

#### Délibération DE06-31012023

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois demandes de remboursement de frais relatifs à l'achat de produits alimentaires pour les vœux du Maire.

La première facture concerne la boulangerie Feuillette pour un montant de 20,81 euros payée par Lauriane COUET.

La deuxième facture concerne Metro pour un montant de 189,54 euros payée par Lauriane COUET.

La troisième facture concerne Auchan pour un montant de 77,53 euros payée par Franck MUSSARD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des sommes indiquées ci-dessus à Lauriane COUET et Franck MUSSARD.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 4 février 2023

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire  
Fabien LECERF

